## COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION – HAYETT

SA au capital de 15.000.000 de dinars Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

## RESOLUTIONS ADOPTEES DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 07/08/2020

## PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT, réunie extraordinairement le vendredi 07 Aout 2020 à 10 heures au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, décide, sur proposition du conseil d'administration, de fixer le montant total des dividendes à distribuer aux actionnaires au titre de l'exercice 2019 à **Trois millions** (3 000 000) de dinars, soit un dividende unitaire brut de 20 dinars par action et ce, par prélèvement sur le compte **Report à nouveau** et l'affectation du reliquat au compte **Réserves pour toutes éventualités**:

 Report à Nouveau
 3 251 708,566

 Dividendes 2019
 -3 000 000,000

 Réserves pour toutes éventualités
 251 708,566

Et fixe la date de mise en paiement au 07/08/2020

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.